



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 059 /FECAFOOT/PDT/SG/DAG/2022

PORTANT NOMINATION DU PERSONNEL A LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL :

- *Vu la Constitution ;*
- *Vu la Loi n°2018/014 du 11 juillet 2018 portant Organisation et Promotion des Activités Physiques et Sportives au Cameroun ;*
- *Vu les Statuts de la FIFA ;*
- *Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale électorale de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;*
- *Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 Août 2022 ;*
- *Considérant les nécessités de service.*

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente, nommés aux postes ci-après :

- | | |
|---|-------------------------------|
| - Le Chargé de Mission pour le Football Jeunes | : Monsieur METTOMO Lucien |
| - Conseiller Financier | : Monsieur MANDONG Isaac Luc |
| - Conseiller Administrations et Institutions | : Monsieur TANKEU Bertrand |
| - Directeur Technique Adjoint N°1. | : Monsieur MBARGA Engelbert |
| - Directeur Technique Adjoint N°2 Chargé du Football Féminin | : Monsieur FOMEN |
| - Chef de Département Compétitions | : Monsieur ELOUNA Bertrand |
| - Chef Département Arbitrage | : Monsieur WAM Jean Marie |
| - Chef Département Arbitrage Adjoint en charge de l'Arbitrage Professionnel | : Monsieur MENKOUANDE Evarist |

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par la réglementation en vigueur.



Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le

LE PRESIDENT

Ampliations :

- SG /FECAFOOT ;
- DAG/FECAFOOT ;
- DCF /FECAFOOT ;
- Intéressés ;
- Archives.



ETO'O Eils Samuel